

## **Procès- verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 26 janvier 2017**

Présents : C. BATS maire, D. AUTRAN, D.FROMILHAGUE, M. ALINS, G.MILLON-FREMILLON, C.AUZIAS, G. NICHOLLS

Procurations : C.LEFEBVRE procuration à C.BATS

Secrétaire de séance : D. AUTRAN

Ouverture de la séance du conseil : 20h45

Après corrections le compte rendu du conseil municipal du 01/12/2016 est approuvé par 7 voix pour et 1 abstention.

### **1<sup>ère</sup> délibération :**

Le maire propose de signer la convention déterminant les modalités d'intervention du service commun CC Lauragais Castelnaudary/ CC Piège Lauragais Malepère pour l'instruction des autorisations d'occupation des sols auxquels la commune adhère. A compter du 01/01/2017 les Permis de construire ou de démolir seront instruits par ce service.

La commune instruira dorénavant les DP et les CU.

Ces instructions qui étaient gratuites par la DTTM coûteront dorénavant 586,89€ à la commune.

Le conseil répond favorablement à l'unanimité.

### **2<sup>ème</sup> délibération :**

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (Transfert de la compétence au président de la Communauté de communes pour la signature des permis de construire)

Cette compétence devient effective le 27/03/2017 sauf si 25% des communes représentant 20% de la population s'y oppose dans les trois derniers mois. Pour cela, il faut un vote unanime du conseil municipal.

Le conseil municipal vote contre le passage au PLUI à l'unanimité.

### **3<sup>ème</sup> délibération :**

Ouverture d'une ligne de crédit sur M49 de 2000€ pour participation de la commune au détournement de la conduite d'eau municipale afin d'éviter la maison de M. Fradin (travaux de recherche de fuite en cours).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **4<sup>ème</sup> délibération :**

Bail du champs de la paroisse :

Donné en fermage en 2006 pour une location annuelle de 30€. La création d'une zone arborée est à l'étude sur cette parcelle et la fin du bail est envisagée.

La délibération est mise en suspend afin d'avoir plus d'informations.

### **5<sup>ème</sup> délibération :**

Rectificatif de la DETR de la place du Castel (Annule et remplace la délibération du 28/09/2016)

Le devis du projet structurant concernant la place et la rue du castel d'un montant total de 72927,60€ ttc (60773,00€ ht) serait financé de la façon suivante :

Subvention région occitanie : 18232€

Subvention conseil départemental : 5951€

Subvention DETR : 18232€

Emprunt : 5735€

Fonds propres de la commune de Ferran : 12623€

Le conseil municipal vote pour le budget présenté à l'unanimité

**6<sup>ème</sup> délibération :**

Elections des délégués au SSOEMN (syndicat des eaux de la montagne noire) suite à la démission de 3 conseillers municipaux :

Titulaire : G. Millon-Frémillon

Candidate au poste de suppléant(e) : C. Auzias

C. Auzias élue à l'unanimité

**7<sup>ème</sup> délibération :**

Election des délégués manquants au SMAH HVA (syndicat des eaux de la haute vallée de l'Aude

Candidate au poste de titulaire : D. Fromilhague

Suppléante déjà en poste : G Millon-Frémillon.

D. Fromilhague élue à l'unanimité

**8<sup>ème</sup> délibération :**

Election des délégués manquant au SYADEN

Candidat au poste de délégué titulaire : D. Autran

Suppléante déjà en poste ; C. Auzias

D. Autran élu à l'unanimité

La future mise en place des compteurs « Linky » fait réfléchir le conseil qui décide d'évoquer le problème ultérieurement après informations.

**9<sup>ème</sup> délibération :**

Elections au syndicat hydraulique du bassin du Fresquel

Candidate au poste de titulaire : M. Alins

Candidat au poste de suppléant : G. Nicholls

Les deux candidats sont élus à l'unanimité.

Lors de la prochaine réunion du SIVU (Ferran/Gramazie) Le remplacement de H. Hoffmann par C. Auzias sera acté.

**QUESTIONS DIVERSES**

**1<sup>o</sup> Financement de l'opération Mairie/Foyer et Aménagement de la place de la mairie**

Coût final : 46026,56 € ht (55231,87 € ttc)

Détails :

Subventions Conseil Départemental : 9134€

Subventions Conseil Régional : 9134€

Réserve parlementaire : 6000€

Fonds propre de la commune : 21794,56€

## **2° Réorganisation des commissions communales :**

Elles sont ramenées au nombre de 5 :

COMMISSIONS/

A) FINANCES : M. le Maire ; D. Autran

B) COMMUNICATION : M. le Maire ; C. Lefèbvre ; C. Auzias ; G. Millon-Fremillon ; G. Nicholls

C) URBANISME/TRAVAUX/AMENAGEMENTS/SIGNALISATION : Tous les conseillers participeront.

D) CULTURE/JEUNESSE/EDUCATION/SIGNALETIQUE : M le Maire ; D Autran ; M Alins ;  
G Nicholls ; C Auzias

E) SOCIAL/SANTE : M le Maire ; D Fromilhague ; D Autran ; C Lefèbvre ; C Auzias.

## **3° Frais de fonctionnement de l'école de Mazerolles :**

M Autran fait le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée le 20/01/2017 et pour laquelle le conseil municipal avait défini des axes lors de la réunion hors conseil municipal du 03/01/2017. Les positions de la mairie de Ferran ont été présentées et défendues par son représentant (D Autran). Les demandes principales sont :

- En l'absence de RPI, convention de coopération annuelle entre les communes rattachées à l'école de Mazerolles
- Une convention distincte pour la cantine et une autre pour les frais de fonctionnement de l'école
- Participation à 100% aux frais de fonctionnement
- Discuter la participation aux frais scolaires en fonction du projet d'école avant le début de l'année scolaire
- Gestion de l'école et de la cantine assurée par la mairie de Mazerolles, sans aucune intervention de notre part.
- Convention et budget présentés en janvier au plus tard.

M Autran fait le compte rendu de cette réunion soulignant son climat relativement tendu par rapport à des décisions antérieures prises par le conseil municipal. La discussion a néanmoins eu lieu sur les propositions de la mairie de Ferran (aucune autre mairie n'avait de propositions écrites ou formulées).

La nécessité d'écrire une convention a été actée et le maire de Fenouillet du Razès s'est proposé de la rédiger avec l'accord de tous.

Des maires de communes non rattachées à l'école de Mazerolles mais y envoyant des élèves ont émis la volonté de signer eux aussi cette convention et de participer aux débats (ce qu'ils faisaient de fait puisque invités par M le Maire de Mazerolles).

Le budget de l'année scolaire 2016/2017 a également été présenté à l'ensemble des mairies.

Cette deuxième réunion de l'année scolaire a permis des confrontations de points de vue et a semblé marquer des avancées pour les enfants fréquentant l'école et en particulier ceux de Ferran.

M le Maire rappelle que la mairie de Ferran a envoyé des propositions écrites pour la rédaction de cette convention et indique qu'une autre réunion pour finaliser cette convention aura lieu le 10 février après un échange d'allers et retours permettant des corrections éventuelles.

Il précise qu'il est demandé que cette convention soit validée et signée avant le vote du budget (début avril).

## **4° Divers :**

- Réunion sur le projet de la place du Castel : Jeudi 23/02 et jeudi 30/03/2017 à 18h30

- Les travaux de dévoiement et de recherche de fuites sont en voie d'achèvement (3 fuites trouvées)
- M le Maire incite les conseillers à participer aux manifestations officielles de la commune (14 juillet, cérémonie des vœux, 11 novembre,...)
- Me G Millon-Fremillon demande que les discours du maire soient connus et discutés à l'avance par les conseillers municipaux. M le Maire refuse arguant qu'il est responsable lui et lui seul de ses propos et qu'il entend le rester.
- Réunion du SIVU station de lagunage Gramazie-Ferran le 15 mars 2017 à 18h00
- M le Maire indique les axes forts des dépenses du prochain budget : Place du Castel ; Eclairage public (fin) ; Droit du sol et gestion des dossiers ; Augmentation de la participation aux frais de fonctionnement de l'école de Mazerolles ; Participation à l'installation d'internet par satellite.
- Me M Alins rapporte un fait d'incivilité d'une voiture ayant traversé les plates bandes de la place de la mairie et pose le problème de la sécurité. M le Maire acquiesce et propose de rappeler aux personnes présentes dans le village les règles de vivre ensemble.
- Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 7 mars à 20h40

Il est 23h45, le conseil municipal est terminé